

1.2 – Réduire nos consommations de ressources et développer l'économie circulaire



RATIONALISER L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE POUR MAÎTRISER SES IMPACTS

Ambition

Objectifs stratégiques

Réduire de 16% la consommation d'énergie finale d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 50% d'ici à 2050.

Réduire de 18% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici à 2030 par rapport à la situation de référence (2019) et de 56% d'ici à 2050, avec un objectif de réduction des émissions de GES d'origine énergétique de 25% d'ici à 2030 et de 75% d'ici à 2050.

Diminuer l'empreinte environnementale associée aux usages numériques à l'échelle de la ville de Bayonne (en interne et au niveau de son territoire).

Objectifs opérationnels

Réaliser un bilan de l'impact écologique et de celui des usages.

Définir une stratégie pour réduire l'impact écologique du numérique et de ses usages.

Créer des fiches pratiques, des guides de nettoyage, de réemploi, de recyclage.

Participer au « Digital Cleanup Day ».

Créer une charte dédiée au matériel avec les règles à suivre.

» Contribution DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pilotage

PILOTE DE L'ACTION

Direction du numérique

PARTENAIRES INTERNES

Services concernés

PARTENAIRES EXTERNES

Antic, CAPB, Écoles,
Office Du Commerce
et de l'Artisanat,
Office de Tourisme,
usagers, associations,
etc.

Éléments DE CONTEXTE

L'impact environnemental du numérique est un sujet d'attention croissant. Pour en saisir l'ampleur, il convient de considérer à la fois les réseaux de communication, les terminaux et les usages. L'impact environnemental du numérique englobe ainsi les retombées associées aux consommations d'énergie, à l'extraction de minerais, aux coûts de transport, jusqu'à la phase de recyclage d'un produit du numérique. La fabrication de nos appareils numériques a également un impact social et éthique.

La loi REEN de 2021 ainsi que son décret d'application du 29 juillet 2022 visent à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. La Ville de Bayonne est concernée par l'obligation fixée dans le décret d'élaborer une stratégie du numérique responsable au plus tard le 1^{er} janvier 2025. Celle-ci devra préciser les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre.

Articulation AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

L'association Antic Pays Basque, en charge de développer les usages numériques sur le territoire, conduit sur la période 2021-2023 son plan d'actions autour d'un grand défi : « Créer les conditions favorables au développement d'un numérique plus accessible et plus responsable au Pays Basque ». Parmi ses grandes missions, l'Antic porte une démarche d'accompagnement au numérique responsable auprès d'organisations du Pays Basque.

Descriptif DE L'ACTION

L'action consiste à identifier l'impact écologique du numérique de la Ville en tant qu'organisation, de ses politiques publiques et de son territoire, et à élaborer une stratégie afin de le diminuer. Elle est accompagnée par l'Antic.

Cette action comporte 3 volets :

1 — Réaliser un bilan de l'impact écologique et de celui des usages

Il s'agit d'évaluer la maturité « numérique responsable » de la Ville et de son territoire (ses acteurs privés, publics, société civile). Un bilan de l'impact écologique du numérique et de ses usages est en cours de réalisation.

Pour ce faire, les actions déjà engagées par la Ville pour réduire l'impact du numérique seront

identifiées afin qu'elles soient déployées et systématisées, comme par exemple la réparation et le réemploi de matériel de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), l'achat de téléphones reconditionnés ou l'achat de licences d'occasion.

Un état des lieux du stockage du numérique va être réalisé afin de pouvoir s'engager sur des objectifs de diminution et un bilan de l'impact des sites Internet et de toutes les applications devra également être réalisé afin d'identifier les mesures correctives pour le diminuer.

2 — Former les agents de la Ville et le territoire aux enjeux du numérique responsable et fixer des objectifs de réduction des impacts

Suite à la réalisation de l'état des lieux et du bilan de l'impact écologique du numérique, les services internes municipaux et les partenaires associés (écoles, commerces, usagers, etc.) seront acculturés et formés sur les 5 Objectifs du Numérique Responsable (ONR), à savoir :

- ONR 1 : Sobriété : s'engager à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommation.
- ONR 2 : Inclusion : s'engager à développer des services numériques accessibles à toutes et tous, inclusifs et durables.
- ONR 3 : S'engager pour des pratiques numériques éthiques et responsables.
- ONR 4 : Résilience et stratégie : s'engager vers un numérique responsable, indispensable pour assurer la résilience des organisations.
- ONR 5 : Management : s'engager à faire les choses avec sens en respectant et en préservant les ressources qui produisent.

Ce temps d'acculturation et de formation prendra la forme d'un séminaire (plusieurs temps distincts seront identifiés afin de s'adapter au public qu'il visera). À cette occasion, la politique Numérique Responsable (NR) sera encouragée et diffusée et des actions pour l'inclusion numérique seront définies:

- Les parties prenantes internes seront formées au NR.
- Des actions NR seront déployées vers les jeunes et les personnes éloignées.
- Des clauses d'éco-conditionnalité seront intégrées dans les aides.
- L'écosystème NR sera soutenu.

Ce séminaire permettra de prioriser les actions à mettre en œuvre par ONR.

Dans ce même temps, des actions opérationnelles pourront être menées afin d'engager le premier pas en s'inscrivant dans le « Digital Cleanup Day », qui consiste à effectuer un nettoyage des données et à donner une seconde vie aux équipements numériques. Le Digital Cleanup Day a lieu chaque année, le 3^e samedi de mars. Cette journée à date fixe (16 mars 2024) permettra à tous les agents de pouvoir contribuer à changer les habitudes en matière de production et transfert de données, à consommer moins d'équipements et d'espace de stockage, à allonger la durée de vie de leurs équipements. Des fiches pratiques, des guides de nettoyage, de réemploi, de recyclage pourront être distribués à cette occasion.

3 — Définir la stratégie 2025 du numérique responsable

Les objectifs retenus par ONR seront déclinés en scénarii de réduction des impacts. Un plan d'action tant pour l'interne que pour le territoire sera défini pour gérer de manière plus responsable les équipements et usages du numérique et réduire le volume des DEEE.

Le développement des sites Internet et toutes les applications devront suivre les règles d'écoconception afin de diminuer également leur impact.

Coûts €

Les coûts de la mise en œuvre de cette action sont estimés à 17 k€.

Indicateurs

DE RÉALISATION :

- Allonger la durée de garantie des matériels
- Adoption du plan d'action et évolution de son avancement

D'IMPACT :

- Évolution du bilan carbone numérique de la Ville
- Évolution de la volumétrie du stockage des données numériques (réseau, pages internet, etc.)
- Mesurer la durée de vie des PC/portables/smartphones/serveurs

